

Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) : préparations aux concours internes et externes

Public visé

La préparation aux concours internes est ouverte aux personnels exerçant dans les collectivités territoriales. Les agents dont l'objectif est le concours externe ou le troisième concours peuvent également s'inscrire sur ces dispositifs, en raison des similitudes avec les épreuves du concours interne. Si les épreuves sont différentes, le CNFPT organise, en cas d'effectifs suffisants, une préparation spécifique pour le concours externe ou la troisième voie.

Admission

Des tests d'orientation en amont des parcours de préparation sont désormais mis en place de manière systématique. Le résultat de ces tests permet d'identifier le parcours de formation adapté aux besoins.

Calendrier des préparations

Le calendrier prévisionnel des préparations aux concours et examens professionnels organisés par le CNFPT Bretagne est établi en fonction du calendrier d'organisation des épreuves par les centres de gestion du Grand Ouest et des prévisions d'organisation des années suivantes. Il comprend chaque année deux périodes de recensement, le 15 février et le 15 octobre. Il est accessible sur le site Internet du CNFPT, www.cnfpt.fr, se localiser en Bretagne, rubrique « Évoluer / La préparation aux concours et examens professionnels / Bretagne / Les prépas concours en Bretagne ».

Il est toutefois recommandé de le consulter régulièrement. En effet, d'éventuelles modifications du calendrier des concours et examens professionnels par les centres de gestion peuvent avoir une incidence sur les préparations, voire sur les inscriptions aux préparations.

Modalités d'inscription aux préparations

L'inscription se fait par l'intermédiaire de la plateforme d'inscription en ligne du CNFPT, <https://inscription.cnfpt.fr>, « Mes inscriptions / Formation inter-collectivité et autre » (se renseigner auprès de son employeur).

NB : l'inscription aux préparations pour les personnes sous contrat aidé est subordonnée à une prise en charge par l'employeur.

Rappels utiles

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen, il convient de s'y inscrire spécifiquement aux dates figurant sur le calendrier des centres de gestion. Les frais de déplacement et d'hébergement ne sont pas remboursés par le CNFPT aux agents qui suivent les préparations aux concours et examens professionnels.

CONTACTS

DÉLÉGATION BRETAGNE

Rue Louis-de-Brogie
56038 Vannes Cedex
Tél. : **02 97 47 71 00**

Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN

Mél. : claudine.leboursicaud@cnfpt.fr

Nathalie RYO

Assistante
Tél. : **02 97 47 50 22**
Mél. : nathalie.ryo@cnfpt.fr